

Lécousse info

Journal municipal - # 160 - Décembre 2025



➤ actualités / p.4-9
La fresque



➤ actualités / p.4-9
La cabane perchée



➤ enfance jeunesse / p.10-12
Le CMJ



➤ services / p.13-16
Le marché de Noël

PLACE ST-MARTIN-DES-CHAMPS

La Magie de NOËL

Les petits lutins de Noël

Le Grand Fatras

Selfie Box - Barbe à papa

LE SAMEDI
20
DECEMBRE
À partir de 18 h 00



lecoussé.fr



Commune de Lécousse



communedelecoussé



IntraMuros Lécousse

SP
STORE & PORTAIL
35133 LÉCOUSSE
06 77 31 07 23 • Marc JANVIER

- Pergolas
- Store ext. / int.
- Carport
- Portail
- Clôture
- Garde corps
- Porte de garage

DAUGUET TP
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Le professionnel de vos Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 94 33 14
contact@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

■ RÉNOVATION ■ illiCO travaux ■ EXTENSION

Accompagnement et suivi de chantier

Agence Fougères – Vitré
Roland FOUGERAY
1 allée de la Haute Garenne 35133 Lécoussé

06 50 56 46 47

Franchise financièrement et juridiquement indépendant : KER CONCEPT HABITAT - RCS RENNES 842321929 - SASU au capital social de 2000€

Cherbonnel Eric
Charpente bois
35133 - LECOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

URBANISME & PAYSAGE
INFRASTRUCTURES VRD
ENVIRONNEMENT

47-49, rue Kléber – BP 80416
35304 FOUGERES Cedex
Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougeres@tecam.fr
www.tecam.fr

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
CERTIFIÉE N° 13 06 2583

LES JARDINS DE PÉROUZEL
Services à la personne 50%

Le professionnel de vos Aménagements Paysagers

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 23 51 10 22
perouzel@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent de votre côté...

....Communiquer

ARC en CIEL IMPRIMEURS

GRAPHISME
IMPRESSION
NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION
DÉCOUPE
SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON 02 33 60 10 61
LECOUSSE FOUGÈRES 02 99 94 25 26

commercial@arcenciel-imprimeurs.com

ACTEUR ET PRODUCTEUR DE VOTRE COMMUNICATION LOCALE

IMPRIM' VERT
Imprimez éthique pour l'environnement

LD CHARPENTE
CHARPENTES - OSSATURE BOIS - TERRASSE - BARDAGE

06 29 94 59 00
06 70 03 36 46
ld.charpentes35@gmail.com

6 bd de la Côte du Nord - 35133 LECOUSSE

Nova ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE & POÈLES

+500 CLIENTS SATISFAITS

L'expert local au service de votre confort
Photovoltaïque • Poèles • Couverture

RGE QualiPV QualiBois

contact@nova-energie.bzh
2 Blvd de la Côte du Nord, LÉCOUSSE

02 22 66 95 97
www.nova-energie.bzh



sommaire

actualités / p. 4-9

- La Magie de Noël
- Le recensement de la population
- L'inauguration du Pôle technique et Aménagement
- La nouvelle fresque de Laura Quero-Lorcy
- L'inauguration de la cabane perchée
- Nova Énergie
- La cérémonie du 11 novembre
- Le Forum des associations
- Le boulodrome

enfance-jeunesse / p. 10-12

- L'actualité des écoles
- L'installation du CMJ
- Les vacances à l'accueil de loisirs

initiatives / p. 13-16

- L'exposition de Nicolas Dalaudier
- Le marché de Noël
- Les 60 ans de l'Alliance Judo Fougères
- L'actualité de la médiathèque
- L'Amicale des aînés
- La braderie du jouet
- Les classes 5

services / p. 17-19

- La télérélève des compteurs d'eau
- L'état-civil
- Les permis de construire
- Les déclarations de travaux
- Les numéros utiles

Les Lécoussois remarqueront que ce numéro de Lécousse Info ne comporte pas, dans ses colonnes, d'éditorial. Ceci, dans le seul but de respecter la loi en matière de communication, en période préélectorale.

*Les élus du Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes
et vous présentent leurs meilleurs voeux
de belle et heureuse année 2026*



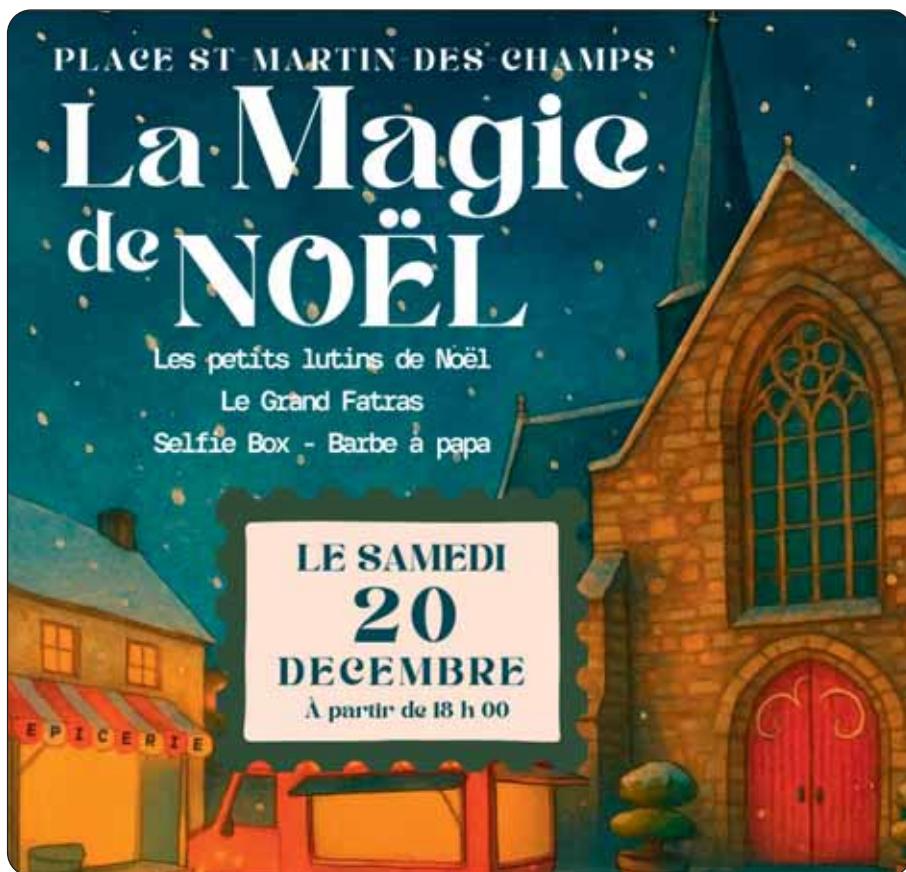
Animation : la Magie de Noël le samedi 20 décembre

La désormais traditionnelle Magie de Noël se déroulera le samedi 20 décembre, à partir de 18 h, sur la place Saint-Martin-des-Champs. Vous êtes tous conviés à cette grande manifestation festive et familiale organisée par la commune. Connus pour leur humeur festive et joyeuse, les Petits Lutins de Noël iront à la rencontre des badauds pour les emporter dans la féerie de Noël. Cette animation drôle et interactive devrait ravir petits et grands.

L'animation musicale sera assurée par le groupe énergique et déjanté Le Grand Fatras, qui avait beaucoup plu ces deux dernières années.

La selfibox et le stand de barbe à papa seront de nouveau présents. Comme chaque année, galettes saucisses, crêpes, vin chaud et autres boissons seront proposés sur place.

La soirée sera l'occasion d'admirer de nouvelles décos de Noël, dont une installée au niveau de l'entrée principale de l'église.



Cérémonie des vœux : le samedi 20 décembre

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 20 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Madame le Maire évoquera les projets réalisés dans l'année. Vous êtes tous invités à cette cérémonie amicale qui réunit chaque année de nombreux habitants, les associations, les entreprises, les élus et le personnel communal.

à noter

➤ Listes électorales : inscription jusqu'au 6 février

Pour voter lors des prochaines élections municipales et communautaires, qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Si ce n'est pas votre cas, vous pouvez effectuer la démarche :

- sur le site www.service-public.fr (date limite d'inscription le mercredi 4 février)
 - ou à la mairie de Lécousse (date limite d'inscription le vendredi 6 février)
- Il faut se munir d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. À noter que les nouveaux électeurs âgés de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.



Recensement de la population : du 15 janvier au 14 février

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, Lécousse est tenue de réaliser une campagne de recensement tous les cinq ans en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). La prochaine enquête aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février.

Au début du mois de janvier, une lettre de Mme le Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice Internet, soit dans votre boîte aux lettres ou en main propre. Vous n'aurez qu'à suivre les instructions qui y seront indiquées pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, l'agent recenseur vous remettra les formulaires papier et reviendra les récupérer. Il pourra également vous aider à les remplir.

Recensement de la population 2026



À quoi sert le recensement ?

Acte civique et obligatoire, le recensement de la population permet d'établir la population officielle de notre commune et plus généralement de savoir combien de personnes vivent en France. Du recensement, dépendent également les dotations financières allouées par l'État pour le fonctionnement de la commune. La connaissance précise de la population permet aussi d'anticiper les besoins en matière d'équipements publics, de

logements, de transports, etc.

Rappelons que seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Les réponses seront confidentielles et ne seront divulguées à aucune autre administration ou organisme.

- Plus d'infos sur le site www.le-recensement-et-moi.fr ou auprès de la mairie. Tel. 02 99 94 25 05

et aussi

> Boulevard de la Motelle : le réseau d'eaux pluviales

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales boulevard de la Motelle, six branchements amiante ont été révélés à l'avancement du chantier, nécessitant la mise en œuvre de travaux supplémentaires de désamiantage et la reprise de branchements. Deux regards complémentaires ont également dû être installés. Ces travaux supplémentaires se sont élevés à 17 227,20 € HT, portant ainsi le montant du marché à 82 160,20 € HT.

> Schéma Directeur Eau Potable : l'approbation

Lors de la séance du 27 juin, le Conseil municipal a validé le Schéma Directeur Eau Potable proposé par le bureau d'études ARTELIA. Le document comprend notamment le diagnostic du réseau de distribution et des ouvrages de production, les besoins futurs en lien avec l'évolution démographique et le développement urbain, ainsi que le programme pluriannuel d'investissements préconisé.

www.cvb-veranda.fr
Creation Veranda et Bâtiment

Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE
06 80 99 40 14 - 06 30 47 33 41
cvb.rogerlestas@orange.fr

• Véranda, Menuiseries alu/PVC
• Pergola bio-climatique
• SAS, Bow-window, Toit plat
• Volets roulants, Stores
• Garde-corps, Coupe-vent
• Tous types toit, verres, zinc
• Charpente, Couverture
• Terrassement, Maçonnerie
• Sols, Carrelage, Parquet
• Placo, Isolation, Cloison
• Tous aménagements int/ext
• Porte de garage, Portail
• Carport
• Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

François LEMARIÉ
Conseiller en immobilier

iad

06 67 80 53 57
francois.lemarie@iadfrance.fr
Lécousse (35)

Suivez-moi

iadfrance.fr

El François LEMARIE, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS iad France immatriculé au RSAC de Rennes sous le numéro 985033661 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société iad France SAS.

Équipement : l'inauguration du Pôle technique et Aménagement

Après plusieurs mois de travaux de restructuration et d'extension, le Pôle technique et Aménagement (ex-Centre Technique Municipal) a été inauguré le samedi 15 novembre, en présence du sous-préfet de Fougères-Vitré Gilles Traimond, des élus et agents de la commune, de l'architecte Vincent Tricot et des artisans et chefs d'entreprises qui sont intervenus sur le chantier. « Nous avons entièrement reconfiguré l'intérieur du bâtiment, pour agrandir les locaux du personnel et les espaces administratifs selon les normes en vigueur » a rappelé Mme le Maire dans son discours. « Le bâtiment a fait aussi l'objet d'une rénovation énergétique complète, avec notamment l'installation de nos premiers panneaux photovoltaïques sur toiture. Avec la possibilité d'autoconsommation collective, l'excédent sera utilisé sur les autres bâtiments de la commune et va nous permettre de mieux maîtriser notre prix de rachat du kWh. »

Un projet collaboratif

Le sous-préfet a mis en avant « le caractère innovant d'un bâtiment économe en énergie, alliant rénovation, extension et respect des contraintes foncières ». Il a également souligné l'aspect collaboratif du projet : « Ce bâtiment est le fruit d'un véritable travail conjoint entre l'architecte et les



Le traditionnel coupé de ruban.

utilisateurs. Chacun y a contribué, jusqu'au choix des couleurs. »

Le sous-préfet a aussi rendu hommage aux agents des services techniques. « Nos concitoyens ne mesurent pas toujours l'importance de votre rôle. Si la commune est belle, propre et accueillante, c'est grâce aux femmes et aux hommes qui œuvrent souvent dans l'ombre, parfois la nuit ou le week-end, pour assurer l'entretien des espaces verts, la propreté

des rues, la maintenance des équipements et bien d'autres missions essentielles. »

L'opération, d'un montant total de 526 666 €, a été subventionnée à hauteur de 90 000 € au titre de la DETR et 8 800 € au titre de la rénovation énergétique ACTEE+. L'autofinancement communal s'élève donc à 427 866 €.



Mme le Maire lors de l'inauguration.



Le sous-préfet de Fougères-Vitré Gilles Traimond avec Mme le Maire.

Peinture murale : une nouvelle fresque



Après la fresque géante réalisée l'an dernier sous le pont du Chemin de la République, Laura Quero-Lorcry a repris ses pinceaux en juillet dernier, à la demande de la commune, pour créer une œuvre sur le mur en contrebas de l'espace Irène Frain, près de la médiathèque. Cette nouvelle fresque de 30 m², très colorée, a été inaugurée le 8 novembre dernier. Le coût de la réalisation s'élève à 2 940 €.

« Le mouvement du visuel guide les passants vers la médiathèque » explique l'artiste de 23 ans, originaire de Lécousse. « Deux livres ouverts encadrent une grande vague où flotte un bateau, symbolisant le rêve et l'imagination que procure la lecture. À l'extrémité de la fresque, vers l'entrée de la médiathèque, des lecteurs de tout âge incarnent la notion de partage et la dimension intergénérationnelle qui caractérisent l'établissement. »

Diplômée en juin dernier de l'École Française de Décor (Nantes), Laura a créé sa microentreprise qu'elle a baptisée « Symbiose Studio ». Outre la réalisation de peintures murales, elle assure des prestations de photographie et de design graphique. Elle a d'ores et déjà plusieurs fresques en projet, dont une à Fougères au printemps prochain.

Promenade verte : la cabane perchée inaugurée



Aménagée au début de l'été dans la partie haute de la Promenade verte, près de la zone d'éco-pâturage, la cabane perchée a été officiellement inaugurée le 8 novembre dernier. Cet équipement innovant, qui offre un bel espace de jeux aux enfants, a été décidé par la commune suite à une consultation des habitants pour compléter les aménagements dans la Promenade verte.

Fabriquée sur mesure par la société spécialisée Cabanopée (Bas-Rhin), cette cabane en bois français est

installée à 1,5 mètre du sol. Elle dispose d'une passerelle d'accès, d'un mini-mur d'escalade et d'une plateforme de 15 m² qui peut accueillir des animations de l'accueil de loisirs et des écoles.

Cette cabane, qui a été très fréquentée durant l'été, est évolutive. D'autres éléments pourront s'y ajouter à l'avenir, pour le plus grand bonheur des enfants !

Le montant total de cette réalisation (fourniture et pose) s'élève à 25 511,40 € HT.

le saviez-vous ?



➤ Vie municipale : la commune sur Instagram

Au printemps dernier, la commune de Lécousse a ouvert son compte Instagram. Cet outil de communication vient compléter les supports existants que sont le site Internet, la page Facebook et l'application IntraMuros.

Ce compte Instagram vous permet de rester connecté à la vie de la commune, où que vous soyez. Vous pouvez y suivre l'actualité de la commune en images, consulter les annonces d'événements, les infos à ne pas manquer, etc.

N'hésitez pas à découvrir le compte de la commune sur @communedelecousse et à vous abonner !

Nova Énergie : l'entreprise lécoussoise victime d'une usurpation d'identité commerciale



Spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques et poêles à bois, l'entreprise Nova Énergie est victime depuis plusieurs semaines d'une usurpation d'identité commerciale générée par l'intelligence artificielle (IA). Partout en France, des particuliers reçoivent des appels de démarchage frauduleux passés en son nom. « Nova Énergie n'effectue aucun démarchage téléphonique. Cela est contraire à nos principes les plus profonds » insiste Maël Guibert, fondateur et dirigeant de l'entreprise. « Nos valeurs, ce sont la transparence et le respect du public. »

Souvent très agacées, les victimes de ce démarchage massif n'arrêtent pas d'appeler l'entreprise ou de lui envoyer des mails pour s'en plaindre. « Ce système de fraude par l'IA peut générer jusqu'à 150 000 appels par heure ! Vous imaginez le préjudice en termes de réputation... J'ai contacté Google, qui filtre désormais les avis négatifs, mais cela reste préoccupant et je m'inquiète pour la pérennité de l'entreprise. Certains

clients, croyant à une fuite de données personnelles en interne, se sont désistés » confie Maël Guibert. « Cette affaire me rend fou. Cela bouffe mon temps, mon moral et mon sommeil. »

Le dirigeant a déposé plainte. Le dossier a été transmis au service anti-cyber-criminalité de Rennes. « Les appels sont passés avec des numéros de téléphone usurpés. Il est très difficile de remonter à la source » déplore-t-il. « Nous sommes totalement à la merci des arnaqueurs, qui peuvent faire durer la situation aussi longtemps qu'ils le souhaitent. »

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen !



Tous les jeunes Français de plus de 16 ans, filles et garçons, doivent obligatoirement se faire recenser. Cette démarche permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Le recensement est à effectuer entre la date anniversaire des 16 ans et les trois mois qui suivent. Il faut se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille. La démarche s'effectue :

- sur le site www.service-public.fr, en veillant à avoir ses pièces justificatives numérisées
- ou à la mairie de Lécousse. Il faut se présenter soi-même avec ses pièces justificatives. L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.

Commémoration : la cérémonie du 11 novembre



La cérémonie de commémoration du 107^e anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France s'est déroulée le mardi 11 novembre au monument aux morts. La montée des couleurs, le dépôt de gerbes et la lecture des messages officiels ont ponctué cette cérémonie annuelle, à laquelle ont participé des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Forum des associations : le rendez-vous de la rentrée



Le Forum des associations, rendez-vous incontournable de la rentrée, s'est déroulé le vendredi 29 août à la salle Hermine. Comme chaque année, la manifestation a obtenu un grand succès. À noter que la plupart des associations lécoussoises ont augmenté leur nombre d'adhérents pour la saison 2025-2026.

Boulodrome : rénovation et extension du terrain



Comme prévu aux investissements 2025, la commune a procédé récemment à la rénovation complète du boulodrome, situé au complexe de loisirs Pierre de Coubertin. Le terrain a été agrandi, les bordures en bois remplacées par des bordures en béton, l'ensemble du sablé remis en état et les enrobés refaits.

Les boulistes disposent désormais d'un terrain pouvant accueillir 5 pistes de jeux. L'espace peut être également utilisé par les joueurs de palets. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TP FRITEAU pour un montant total de 12 422 € HT, soit 14 906, 40 € TTC.

et aussi

➤ Salle Hermine : remplacement de menuiseries

Une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises pour la fourniture et la pose d'un ensemble de huit ouvertures en alu à la salle Hermine, en remplacement des portes en bois très dégradées. Le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise EURL Ronan Grimault pour un montant total de 24 628, 66 € HT, soit 29 554, 39 € TTC.

➤ Convention Territoriale Globale : le renouvellement 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre la CAF et les collectivités, qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG 2021-2025 arrivant à son terme, il a été acté son renouvellement pour la période 2026-2030. Lors de la séance du 7 novembre, le Conseil municipal a validé le plan d'actions défini pour le secteur ouest (Javené, Lécousse, Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes).

École Montaubert : Jardins des Renaudies et Salon du livre



Le mardi 12 octobre pour les deux classes de moyens et grands, et le jeudi 14 octobre pour les petits, les élèves de l'école maternelle se sont rendus aux Jardins des Renaudies. Lors de cette journée ensoleillée, les enfants ont découvert le jardin spécialement décoré pour la fête de la citrouille. Au programme : une balade contée dans le jardin avec Dame Citrouille qui voulait récolter des ingrédients pour une soupe, une chasse aux trésors de la nature pour

les moyens et grands, ainsi qu'une animation sur le thème de la découverte des cucurbitacées avec tous les sens : la vue avec une grande collection de courges de toutes les formes et couleurs, le toucher avec un jeu de kim, l'ouïe avec les calebasses séchées qui peuvent servir de maracas... À l'issue de cette journée, les enfants sont tous rentrés à l'école avec une petite courge Baby Boo qu'ils ont décorée sur place, et chaque classe a ramené une courge de son choix et

quelques graines de potiron que nous pourrons semer au printemps à l'école.

Dans le cadre du Salon du livre jeunesse, une autrice-illustratrice est venue à l'école rencontrer les élèves de grande section. Pour préparer cette rencontre, nous avons lu ses livres et préparé une exposition pour l'accueillir.

Les élèves vous racontent :

« *Junko Shibuya est venue dans notre classe le jeudi 13 novembre. Elle a vu notre « bureau des objets trouvés » dans le couloir,*

École Notre-Dame : écrire, dessiner...et rêver



À l'occasion du Salon du livre jeunesse, les élèves de l'école Notre-Dame ont eu la chance de vivre un beau moment autour du livre grâce à la venue de trois auteurs-illustrateurs. De la moyenne section au CM2, chaque classe a pu découvrir le monde de la création littéraire et artistique à travers des ateliers adaptés à leur âge. Junko Shibuya est venue à la rencontre des élèves de moyenne et grande section.

Les enfants ont exploré la technique du collage du papier japonais. Avec Clémence Monnet, les élèves du CP au CM1 ont expérimenté l'aquarelle, un travail tout en nuances et en délicatesse, qui leur a permis de créer de beaux oiseaux. Les plus grands ont travaillé sur les émotions. L'illustratrice leur a montré comment les dessiner sur un personnage. Enfin, les élèves de CM2 ont accueilli Julien Arnal. Ils ont

apris à dessiner une tortue... mais pas n'importe laquelle ! L'objectif n'était pas de représenter un animal ordinaire, mais de lui donner une personnalité : une tortue sportive avec de longues pattes, une tortue élégante avec un chapeau, ou encore une tortue reconnaissable grâce à un petit accessoire. Chacun a pu imaginer et créer sa tortue, unique et expressive. Ces interventions ont également été



elle était très contente et émue. En classe, elle a présenté son pays, le Japon. Maintenant elle habite Paris. Au Japon, on mange différemment... Junko travaille avec une tablette pour dessiner ses livres. Elle travaille sur un nouveau livre qu'elle fait en couture. Ensuite, elle nous a montré des origamis. Après, on a déchiré du papier origami qu'on a transformé en animaux. C'était très chouette ! »



l'occasion, pour tous les élèves, de découvrir les coulisses de la fabrication d'un livre : le rôle de l'auteur, celui de l'illustrateur, le partenariat avec l'éditeur et toutes les étapes qui permettent à une histoire de prendre forme. Ces rencontres ont suscité enthousiasme, curiosité et créativité. Une belle façon de nourrir le goût de la lecture !

CMJ : deux nouveaux conseillers



Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été officiellement installé le mercredi 17 septembre. Deux jeunes ont fait leur entrée dans l'instance : Yvanna (9 ans) et Jordan (14 ans). Ils rejoignent ainsi Maël, Zoé G., Émilien, Gabin, Yoann et Zoé C..

Les jeunes conseillers auront pour mission de proposer des idées et des projets pour la commune. Ils souhaitent d'ores et déjà poursuivre certaines actions, comme la collecte annuelle de jouets et la chasse aux œufs à Pâques. Un autre beau projet est également sur le point d'aboutir : le sentier pédestre et ludique de 6,5 km en géocaching (chasse au trésor à l'aide d'un récepteur GPS).

Écoles : les coûts de fonctionnement

Au compte administratif 2024, les dépenses de fonctionnement de l'école Montaubert s'élèvent à 84 807 € en maternelle et 76 919 € en élémentaire.

Calculé selon les effectifs de la rentrée de septembre 2024, le coût de fonctionnement par élève est de 1 304,72 € en classe maternelle et 457,85 € en classe élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation équivalente aux frais de fonctionnement est demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement est basée sur les coûts par élève de l'école Montaubert, appliqués au nombre d'élèves déclarés à la rentrée 2025 par l'école Notre-Dame. Elle s'élève cette année à 143 629,66 € (contre 149 890,40 € l'an dernier). Une participation est éga-

lement demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

le chiffre

► 396

C'est le nombre d'enfants scolarisés cette année à Lécousse. 226 le sont à l'école Montaubert et 170 à l'école Notre-Dame. 248 sont de Lécousse, 65 de Fougères et 83 de communes extérieures.



Sur les 324 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 248 le sont dans la commune, 65 à Fougères et 11 dans des communes extérieures.

Accueil de loisirs : les vacances de la Toussaint



Pendant les vacances de la Toussaint, l'accueil de loisirs a accueilli entre 20 et 27 enfants de moins de 6 ans et entre 15 et 23 enfants de plus de 6 ans. La première semaine avait pour thème les jeux télévisés (Intervilles, Koh-Lanta, Top chef, etc.) et la seconde Halloween.

En matière d'animations, tous les enfants sont allés au parc de loisirs Royal Kids, à Montgermont, durant la

première semaine. Un magicien leur a également présenté un spectacle et les a initiés à la magie lors de la deuxième semaine.

Concernant les activités, les plus de 6 ans ont fait principalement des jeux sportifs, mais aussi des réalisations manuelles et de la cuisine. Des activités manuelles, de la cuisine et quelques jeux sportifs étaient au programme des plus jeunes.



et aussi

➤ École Montaubert : une subvention exceptionnelle

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'école Montaubert met en place pour les élèves de cycle 2 (CP, CE1, CE2) un projet autour du conte, qui sera mis en musique en lien avec le Conservatoire de Fougères. L'école est aussi accompagnée par le centre d'art contemporain rennais 40m cube.

Le coût total du projet s'élève à 7 050 €, avec un financement de la DRAC à hauteur de 4 250 €. Afin d'accompagner ce projet, le Conseil municipal a accordé à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

➤ RPE : le renouvellement de la convention



Parallèlement au renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) Am'Stram'Gram avec la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2030, la convention de fonctionnement entre les communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes a été renouvelée pour la durée de cet agrément. Cette convention, qui fait l'objet d'une délibération de chacune des communes, définit les missions et modalités de fonctionnement du RPE, ainsi que son financement par les quatre communes partenaires.

➤ Écoles extérieures : participation aux frais de fonctionnement

L'ADOGEC du RPI de Billé-Comboutillé-Parcé a sollicité une participation aux frais de fonctionnement de l'école privée au titre de l'année scolaire 2025-2026, où est scolarisé un élève en élémentaire domicilié à Lécousse. Le Conseil municipal a alloué à l'ADOGEC la somme de 326,28 €, correspondant au coût par élève de la commune de Lécousse pour l'année scolaire 2025-2026.

De la même façon, la commune de Javené a sollicité une participation aux frais de fonctionnement de son école privée, où sont scolarisés trois élèves en élémentaire et deux élèves en maternelle domiciliés à Lécousse. Le Conseil municipal a alloué à la commune de Javené la somme de 3 155,86 € pour l'année scolaire 2025-2026.

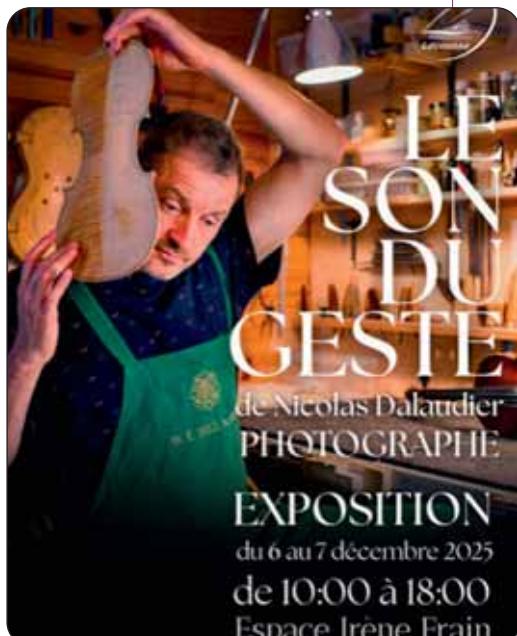
Nicolas Dalaudier, journaliste et photographe

Né à Fougères, domicilié à Lécousse depuis plus de 7 ans, Nicolas Dalaudier est journaliste reporter d'images (JRI) au bureau de France 2, à Rennes. Âgé de 50 ans, il s'intéresse à la photo depuis l'enfance. « C'est une affaire de famille » raconte-t-il. « Mon père était lui-même photographe amateur. Pratiquer la photo, c'est quelque chose de naturel. »

Il expose régulièrement son travail dans la région. Au printemps dernier, il était notamment l'invité d'honneur du premier salon organisé par le club fougerais « Tous photographes », association dont il fut membre avec son père et qu'il a quittée il y a seulement quelques années. « La photo que je pratique n'est pas très éloignée de mon métier. Ce qui m'intéresse avant tout, ce sont les gens » confie-t-il. « Je réalise essentiellement des portraits en situation. En montrant ce que fait quelqu'un, j'essaie de faire comprendre qui il est. C'est très ambitieux. »

Une histoire, une activité, une personnalité

Cette ambition était au cœur de l'exposition *Le Son du geste*, qu'il a présentée à l'espace Irène Frain les 6 et 7 décembre à l'invitation de la commune. Cette série de portraits en couleurs était consacrée à des professionnels



L'affiche de l'exposition.



Le Lécoussois Nicolas Dalaudier entouré de quelques-uns des portraits qu'il a exposés les 6 et 7 décembre, à l'espace Irène Frain.

locaux qui utilisent l'audition dans la pratique de leur métier : Max le réparateur d'accordéons, Julien le luthier, Laurent le mécanicien, Philippe le tailleur de pierre, Fabienne l'audioprothésiste, etc. « Dans chaque photo, j'ai essayé de condenser une histoire, une activité et une personnalité dans son environnement. La plupart du temps, la mise en scène s'impose d'elle-même. Grâce à mon métier, je sais très rapidement si une image est efficace ou pas. »

En complément de ces portraits, Nicolas Dalaudier a également exposé des photos en noir et blanc de jeunes pianistes qu'il a réalisées en octobre dernier à Fougères, lors des récitals autour de Ravel organisés par l'association Concerts Classiques. « Ce sont des photos plus artistiques et moins techniques, mais on est toujours dans le thème de l'audition. »

et aussi

➤ Comité des Fêtes : appel aux bénévoles !

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 19h30, salle Belle île.

Le poste de président/présidente sera alors vacant et, à ce jour, aucun membre ne souhaite l'occuper.

Nous lançons donc un appel aux habitants de Lécousse qui souhaiteraient s'investir.

A ce jour, aucune des manifestations organisées habituellement par le comité des fêtes ne peut être maintenue pour l'année 2026.

Nous vous attendons donc nombreux à notre assemblée générale du 23 janvier ! Merci d'avance pour votre implication.

Les membres du comité des fêtes de Lécousse.

- Contact : Géraldine Limaux, présidente au 06 18 08 97 51

Comité de jumelage : le marché de Noël



Organisé par le comité de jumelage, le traditionnel marché de Noël s'est déroulé le dimanche 23 novembre en présence d'une bonne trentaine d'exposants. Comme chaque année, la présence du Père Noël et le manège ont fait le bonheur des plus petits. Comme tous les deux ans, une vingtaine de Steinsoultzois étaient présents. Ils ont préparé les fameuses flammenkuches et ont vendu des produits alsaciens. De son côté, le comité de jumelage a proposé un stand de galettes saucisses frites, ainsi qu'une vente d'huîtres le matin.

Alliance Judo Fougères : les 60 ans du club

C'est au complexe Maryvonne-Caillère, à Fougères, que l'Alliance Judo Fougères a fêté son 60^e anniversaire le 25 octobre dernier. Le club, qui réunit les licenciés des clubs de judo du bassin fougerais, a accueilli pour l'occasion deux stars du judo : Céline Lebrun et Luka Mkheidze.

Un mois après avoir inauguré le nouveau dojo qui porte son nom, Céline Lebrun, la marraine du club, est revenue à Fougères pour cet anniversaire. Championne du monde lors des mondiaux de 2000, vice-championne olympique à Sydney en 2000 et quintuple championne d'Europe, la judokate s'est dite très touchée de voir toutes les générations réunies lors de cette journée.



Luka Mkheidze, médaillé de bronze en individuel aux Jeux de Tokyo en 2021, vice-champion olympique et champion olympique par équipes mixtes aux Jeux de Paris en 2024, a également honoré le club de sa présence.



Médiathèque : les prochains rendez-vous

La médiathèque en fête en attendant Noël

Le mercredi 17 décembre, des animations pour tous à partir de 3 ans seront proposées de 16 h à 18 h : histoires, bricolage, goûter, etc. Un rendez-vous à ne pas manquer ! Sans inscription, selon les places disponibles.

Vacances de Noël

Pendant les vacances de Noël, la médiathèque sera ouverte les jours et horaires suivants : lundi 22 décembre de 13 h 30 à 17 h 30, mardi 23 de 16 h à 18 h, mercredi 24 de 10 h à 12 h, vendredi 26 de 16 h à 18 h, lundi 27 de 13 h 30 à 17 h 30, mardi 28 de 16 h à 18 h. **Elle sera fermée du 29 décembre au 4 janvier.**

Les premières animations de 2026

La médiathèque participera à l'événement national **Les Nuits de la lecture**, qui aura pour thème « Villes et campagnes ». Ce sera l'occasion de rencontrer, le mercredi 21 janvier à 18 h 30, la Lécoussoise Marie-Françoise Fontaine, l'auteure du livre *Histoires de Lécousse*. Elle sera là pour échanger avec les lecteurs.

Une séance **V.I.P. petite enfance** aura lieu le jeudi 29 janvier, de 9 h 30 à 11 h. C'est une ouverture de la médiathèque réservée aux professionnels de la petite



L'atelier créatif ados/parents du 17 octobre dernier.

enfance, jeunes parents, grands-parents...et leurs tout-petits. Il n'y a pas de lectures ou d'animations particulières. Accompagné d'un petit (0-3 ans), vous pouvez venir à l'heure qui vous convient pour partager un moment calme auprès des livres.

Du 18 mars au 25 avril, la médiathèque présentera différentes œuvres issues de la galerie Albert Bourgeois. Peintures, dessins, photos, sculptures... cette exposition aura pour thème « **Infiniment grand, infiniment petit** ». Entrée libre lors des heures d'ouverture.

Une séance **Limoitout** sera proposée le jeudi 24 mars, à 20 h. Les bénévoles de la médiathèque partageront leurs coups de cœur de lecture. Venez piocher des idées et échanger avec eux ! Ouvert à tous, sans inscription.

Des animations régulières seront également proposées, telles que « **Bébé bouquine** », les ateliers créatifs pour les enfants un mercredi par mois à 17 h, ou encore les ateliers créatifs pour les ados/adultes.

- Retrouvez tous les événements de la médiathèque sur le site <https://mediatheques.fougeres-agglo.bzh>, le compte Instagram mediathequedelecousse ou l'application IntraMuros de la commune.



La Lécoussoise Marie-Françoise Fontaine.

Amicale des aînés : sensibilisation à la sécurité routière

Le 21 octobre, une trentaine de membres de l'Amicale des aînés ont participé à une journée de sensibilisation menée par le pôle « Sécurité routière » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine. Baptisée « *Être un bon conducteur* », cette journée était animée par Véronique Serrand et deux bénévoles de la Sécurité Routière.

Au programme : un atelier avec simulateur de conduite 4 roues, un quiz sur les règles essentielles à respecter afin de préserver sa vie et celles des autres, les règles de circulation dans les ronds-points et les carrefours à sens giratoire, le ripage excessif, le tourner à gauche, ou encore la nouvelle signalisation.



Comité des fêtes : la braderie du jouet



La braderie spéciale jouets, livres et BD s'est déroulée le dimanche 16 novembre à la salle Hermine. Organisé par le comité des fêtes, ce rendez-vous annuel a réuni comme chaque année une trentaine d'exposants et de nombreux acheteurs.

Les classés 5



® Photo : Nicolas Farard - STUDIO REGARDS D'ÉMOI

Compteurs d'eau : la télérègle arrive chez vous

Le service Eau et Assainissement de la Ville de Fougères continue de déployer de nouveaux outils pour simplifier son fonctionnement et vous faciliter la vie ! Actuellement, la télérègle des compteurs d'eau se déploie progressivement à Fougères et Lécosse.

La télérègle, c'est quoi ?

C'est un service de relevé à distance des consommations d'eau potable via les compteurs d'eau. Cela nécessite d'être équipé d'un compteur adapté.

Comment ça marche ?

Un émetteur radio placé sur votre compteur enregistre le volume de vos consommations une fois par jour et les transmet à un récepteur. Ces informations sont relayées du récepteur jusqu'au centre de traitement des données de votre service de l'Eau. Vous verrez apparaître votre index 48 h après son relevé sur votre espace abonné.

Quand la télérègle sera-t-elle mise en place ?

Le déploiement de la télérègle a commencé en 2023 et devrait être totalement opérationnel courant 2026.

Mon compteur sera-t-il changé ?

Seulement 20% des compteurs devront être remplacés, car ils ne disposent pas de module radio. Si le vôtre est inaccessible, il sera nécessaire qu'un technicien de la Ville de Fougères intervienne à votre domicile.

Quels sont les avantages de ce nouveau service ?

- Vous pourrez consulter votre relevé de compteur en ligne et vous n'aurez plus besoin d'être présent lors de la relève de votre compteur
- Le service de l'Eau sera alerté plus rapidement en cas de fuite ou



Le boîtier de télérègle.

anomalie sur le compteur et pourra ainsi vous en informer directement

- Vos factures seront basées sur votre consommation réelle et non plus sur des estimations
- Vous maîtriserez mieux votre budget et vos gestes au quotidien pour préserver la ressource en eau. Vous aurez notamment accès à des relevés de compteurs plus réguliers
- Le déploiement et la mise en œuvre se font sans aucun frais à votre charge

Cette technologie présente-t-elle un risque ?

Non et pour deux raisons :

- la puissance d'émission est très faible, quatre fois moins importante qu'un réseau WI-FI domestique et moins d'un téléphone portable
- le module radio n'émet un signal qu'une fois par jour, sur une durée d'une seconde maximum

Déchets : stop aux dépôts sauvages au pied des conteneurs !

Rappelons que les dépôts de déchets au pied des conteneurs d'apport volontaire sont strictement interdits et peuvent être sanctionnés d'une amende. Tout dépôt sauvage, sur la voie publique ou dans la nature, est un comportement intolérable. Il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien !



Etat-civil

Naissances du 27 mai au 30 octobre 2025

27 mai 2025 : Olivia, Tena, Amandine, Solange N'TCHAMPO TOIOUILOU – 10, Villeneuve
17 juillet 2025 : Solveig, Marie, Léontine, Anna HECQUARD – 20, rue Simone de Beauvoir
5 octobre 2025 : Jules, Gianni, Emmanuel BONDU – 8, boulevard de la Motelle
15 octobre 2025 : Zia, Anastasia DANDIN – 3, rue Hypathie d'Alexandrie
17 octobre 2025 : Enzo, André, Alexandre, Valentin PELE – 5, rue Pierre Beylet
19 octobre 2025 : Marius, Jean, Léon LEGEARD – 1, rue Saint Patern
30 octobre 2025 : Romane, Elise LEDUC – 11, boulevard de Pontlevoy

Mariages du 14 juin au 19 septembre 2025

14 juin 2025 : M. COURTEILLE Xavier et Mme GOBE Françoise – 10, rue de Folleville
9 août 2025 : M. LEGEAI et Mme LEON Fanny – 9 bis, rue du Vallon
13 septembre 2025 : M. PASQUER Cédric et Mme LECORPS Nadège – 44, rue des Alisiers, 14210 TOURVILLE-SUR-ODON
19 septembre 2025 : M. LAUNAY Alex et Mme MORIN Audrey – 15, rue du Mascaret, 50220 PRECEY

Décès du 14 mai au 7 novembre 2025

14 mai 2025 : M. Claude DARDENNE – 5, rue Paul Sérusier
5 juin 2025 : Mme Monique BOSCHER née DELAUNAY – 4, rue des Bouquetières
25 août 2025 : M. Morgan GAVARD – 7, la Chaunière
11 septembre 2025 : M. Gérard GUITTIER – 8, rue des Bûcherons
12 septembre 2025 : M. Louis TURGIS – 35, boulevard de Bliche
17 septembre 2025 : M. Pierre DELANOE – 17, rue de la Butte
19 septembre 2025 : M. Noël CORBIERE – 18, rue du Petit Maine
5 octobre 2025 : M. Christophe ROULAND – 21, rue François Cévert
27 octobre 2025 : Mme Jeannine LANDOUARD née HUARD – 2, rue des Tisserands
7 novembre 2025 : Mme Patricia COYER – 8, rue Sainte Anne

Les permis de construire

- SARL GTS – 82, boulevard de Bliche : la construction d'un bâtiment comprenant 3 cellules commerciales. Arrêté du 16/09/2025
- SARL MVR – 18, boulevard de la Motelle : la rénovation d'un bâtiment pour l'aménagement d'un garage automobile. Arrêté du 09/09/2025.
- M. BAUCHER Sylvain – 9, allée Jean Moulin : la construction d'un abri de jardin. Arrêté du 06/06/2025.
- M. et Mme COQUELIN – 2, impasse de la Noë : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 19/05/2025.
- M. BODIN Éric – 9, Pérouzel : la construction d'un carport. Arrêté du 02/06/2025.
- PETIT PROMOTION – 2, rue Colette : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 13/08/2025.
- M. et Mme PENNETIER – 17, allée des Druides : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 25/08/2025.
- SCI PIRON FAMILY – 13, allée des Druides : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 22/07/2025.
- M. et Mme BELLOIR – 6, la Martinais : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 30/09/2025.
- M. et Mme FOUGERAY – 4 bis, rue du Pont Sec : la construction d'un garage et d'un carport. Arrêté du 02/09/2025.
- Mme PONZO Sandra – 9, rue des Bûcherons : l'extension de la maison d'habitation. Arrêté du 08/08/2025.
- M. et Mme BONDIGUEL – 1, allée d'Armorique : la construction d'une maison individuelle. Arrêté du 16/10/2025.

Les déclarations préalables

- M. CHERVET Florent – 14, rue Camille Claudel : l'aménagement des combles et la création de trois fenêtres de toit. Arrêté du 26/05/2025.
- Mme NGUYEN DUC LONG Annick – 30, boulevard de la Motelle : la rénovation d'un kiosque. Arrêté du 06/06/2025.
- M. GUILLAUME Thomas – 10, rue Jeanne Laurent : l'extension de la maison d'habitation. Arrêté du 22/05/2025.
- M. DEPAS Georges – 17, rue de la Guillardière : l'installation d'un portail et le remplacement du portillon. Arrêté du 07/06/2025.
- M. MAUROUARD Julien – 24, boulevard de la Côte du Nord : le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée. Arrêté du 20/05/2025.
- M. BOULIERE Alain – 4, allée Anne Frank : le remplacement d'un abri de jardin par un plus grand. Arrêté du 13/06/2025.
- Mme VANDERBORGHÉ Émilie – 4, Vilherbue : la création de trois fenêtres de toit. Arrêté du 15/06/2025.
- Mme MELLIER Bénédicte – 27, rue du Châtaignier : la création d'une ouverture sur le pignon Sud. Arrêté du 14/06/2025.
- M. MARTINAIS Julien – 4, chemin de la République : l'installation de panneaux photovoltaïques. Arrêté du 26/06/2025.
- M. DUVAL Jean-Loïc – 30, rue du Clair Logis : le remplacement d'une porte de service. Arrêté du 26/06/2025.
- M. SIMON Jean-Pierre – 1, allée des Druides : l'installation d'un abri de jardin. Arrêté du 12/07/2025.
- M. TANDE Armand – 16, le Préciput : la construction d'une véranda. Arrêté du 13/10/2025.
- Mme GARRAULT Thérèse – 1, rue Pierre de Coubertin : la construction d'une piscine. Arrêté du 30/07/2025.
- Association gestion ensemble catholique Jean Baptiste Le Taillandier – rue de Folleville : le remplacement des menuiseries extérieures. Arrêté du 09/08/2025.
- Mme GUBETTI Evelyne – 4, allée Marcel Callo : le remplacement de la haie par une clôture. Arrêté du 08/09/2025.
- Mme FAGUAIS Margaux – 15, rue Maurice Ravel : la création d'une clôture. Arrêté du 21/09/2025.
- M. JAMONT Gérard – 8, rue Rossini : l'extension de la maison d'habitation. Arrêté du 22/09/2025.
- M. JOHAN Michel – 3, rue Camille Claudel : la modification des clôtures. Arrêté du 28/09/2025.
- M. JOURDAN Mathieu – 1, rue des Vieilles Cours : le remplacement de la porte de garage et de la porte de service. Arrêté du 24/10/2025.
- M. TROUVE Sébastien – 42, rue Alliaume : le remplacement de la porte de garage. Arrêté du 03/10/2025.
- JRS LAVAGE Fougères – 1, rue Jacques de Tromelin : la rénovation de la station de lavage existante. Arrêté du 17/10/2025.
- M. PIEDVACHE Hubert – 4, rue Boussel du Bourg : l'installation de panneaux photovoltaïques. Arrêté du 06/11/2025.
- M. RENAULT Etienne – 4, rue de Brocéliande : la modification des ouvertures de la maison. Arrêté du 16/11/2025.
- CM ARMOR INVEST – 29, rue de la Butte : le remplacement du bardage et de l'huissière de la porte et la création de nouvelles ouvertures. Arrêté du 30/11/2025.
- M. GARNIER Jules – 9, rue du Châtaignier : la modification des façades et l'isolation par l'extérieur de la maison d'habitation. Arrêté du 03/12/2025.



Les n^os utiles

Pôle Santé :

Dr Éléonore Salardaine, médecin généraliste
Dr Ronan Garnier, médecin généraliste
Dr Amandine Pesty, pédiatre
Karine Dobbels, infirmière en pratique avancée
02 22 66 89 23

Pharmacie :

Pharmacie du Parc : 02 99 99 81 01

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Sophie Chaupitre, infirmière
Karine Meunier, infirmière
02 99 94 37 75

Raphaële Granger, sophrologue,
psychopraticienne et coach
07 69 61 36 65

Kinésithérapeute :

Anne-Hélène Pirotais : 06 49 32 15 69

Ostéopathes :

Mathilde Davoust Virgil Hamelin
07 71 58 50 55 06 45 93 39 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné

Le CLIC :

02 99 98 60 23 à Fougères

Cabinet dentaire du Parc :

Dr Christophe Horel : 02 99 99 77 77

Cabinet d'ophtalmologie :

Dr Petros Skandalis : 02 99 99 16 78

Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Hôtel de ville

1 parvis des Droits de l'Homme. 35 133 Lécouesse
Tél. 02 99 94 25 05 - Fax : 02 99 99 61 24
www.lecouesse.fr - mairie@lecouesse.fr

SURF
LOCATION VÉLOS

28 COMMUNES

Location de vélos à assistance électrique

Un service opéré par : **Transdev Fougères**

Un service de : **agglo**

A votre tour !

> La maison des mobilités <
(gare routière)
> Le site www.lesurf.fr <

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- les jours fériés de 10 h à 12 h

Ces travaux sont interdits les dimanches.

Alexandre Boittin

06.08.71.10.86

ab4.paysage@gmail.com

Taille raisonnée
Entretien, Création
Clôture Terrasse
Broyage
Particuliers et professionnels



AB4
Paysage

ENTREPRISE
POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

Installations
Dépannages
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3 rue Théodore Levannier
ZAC La Meslais
35133 LECOUSSE



Flashez &
retrouvez nos
catalogues !



Boucherie



Poissonnerie



Charcuterie Traiteur



Primeur



Boulangerie Pâtisserie



Fromagerie

Pour toute commande,
contactez-nous au **02.99.94.80.00**